

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Tous DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 10 fr.
Un an... 20 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois... 6 fr.
Six mois... 11 fr.
Un an... 22 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal

et se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne

Réclames... 50 c.

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Parnac, Luzach, CastelFranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Paris, etc.

Cahors, le 9 Avril 1874

Les élections de la Haute-Marne et de la Gironde, et les vues du ministère sur la nécessité des lois constitutionnelles en commençant par l'organisation du Sénat, sont les deux faits dominants qui occupent l'opinion publique et les journaux, en l'absence de l'Assemblée nationale.

Il est incontestable que les forces radicales dans les élections se maintiennent au même niveau, tandis que les conservateurs approchent tellement de la majorité qu'ils n'ont plus qu'un effort à faire pour l'obtenir partout ou à peu près partout. Les divisions entretenues par l'extrême-droite et les ultra-bonapartistes doivent avoir leur terme, en provoquant, comme nous n'avons cessé de le dire depuis quelques mois, la réunion de tous les partis modérés sur le terrain du Septennat, depuis la droite modérée jusqu'aux fractions conservatrices du centre gauche, depuis le monarchiste convaincu jusqu'au républicain qui ne place pas la République au-dessus de l'intérêt général.

Le devoir de cette majorité sera de rassurer le Pays contre les compétitions des partis extrêmes. Elle atteindra ce but prochainement, nous en avons la conviction intime, en élevant le Pouvoir du maréchal Mac-Mahon au-dessus des attaques, avec la certitude que la direction gouvernementale restera aux mains des défenseurs de la société et de l'ordre. Mais son programme sera avant tout : Conservation. Ce n'est donc pas la majorité ancienne qui abdiquera ou atténuera ses idées. C'est la portion conservatrice du centre gauche qui sera portée vers l'ancienne majorité par les circonstances et les événements.

Les tendances qui se manifestent dans les rangs des diverses fractions de l'Assemblée indiquent et commandent de plus en plus la politique de rapprochement dont nous sommes les organes.

Les membres de l'extrême droite annoncent, dès ce moment, qu'ils voteront contre les lois constitutionnelles. Pour M. Dahirel et ses treize amis, il faut proclamer le Roi. Ils ne s'occupent pas de savoir avec qui et avec quoi M. le comte de Chambord pourrait être proclamé. Cela est bon pour les gens pratiques, qui reculent devant l'impossible. Les adhérents profondément honnêtes de l'extrême droite ont quelquefois des inspirations et des idées qui résistent à toutes les démonstrations et à toutes les expériences. Ils s'expriment ainsi dans l'Espérance du Peuple, de Nantes, qui est leur principal organe avec l'Union, de Paris :

Vous voulez fermer la porte au Roi, par vos lois constitutionnelles, le faire attendre sept ans à la porte du septennat.

Et vous voulez que les députés légitimistes vous apportent leur concours pour cette œuvre anti-royaliste ! Ne l'espérez pas.

On croit rêver en entendant de pareilles affirmations.

De leur côté, les impérialistes arrivent unanimement à cette opinion, qu'ils doivent se présenter seuls dans la lice électorale, en laissant de côté tous les autres partis conservateurs.

Dans notre dernier numéro, nous avons fait connaître à ce sujet le sentiment du journal l'Ordre. Voici maintenant que d'autres feuilles, après avoir longtemps prêché l'union conservatrice dans les élections, se rangent à l'avis de leur confrère.

La situation est donc celle-ci : les uns tirent la France à droite; les autres tirent la France à gauche; les radicaux la poussent avec fureur vers une effroyable anarchie.

Il faut bien pourtant que la France se sauve, au milieu de tant de sauveurs. Les représentants des idées modérées ont le devoir impérieux de parer au danger, en acceptant ce qui existe légalement aujourd'hui, en édictant des lois pour la protection des institutions actuelles à la tête desquelles le maréchal Mac-Mahon se trouve placé, enfin en établissant un ensemble de lois constitutionnelles qui garantisse la paix publique et le travail, avec le concours de tous ceux qui veulent éviter des secousses nouvelles, c'est-à-dire des épreuves nouvelles qui, cette fois, ne nous laisseraient plus une chance de réparation et de salut.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

M. Dahirel, et les quelques preux qui l'accompagnent, sont assurément des hommes

pleins de foi, pleins de vertu, de courage et de ferveur; ils ont cela de commun avec don Quichotte. Ce bon et brave chevalier de la Manche est resté comme le type immortel de la fidélité aux choses mortes; il n'est jamais risible, comme on pourrait le croire au premier aspect; il est toujours noble et touchant. Nous n'avons donc pas la moindre envie de tourner en ridicule ses derniers descendants quand nous les voyons se précipiter consciencieusement sur des moulins à vent. Mais franchement les journaux légitimistes font un acte trop méritoire en cherchant à nous faire prendre au sérieux la dernière équipée de l'honorable député breton, et ce qu'ils auraient de mieux à faire ce serait de la laisser tomber dans l'eau.

En vérité, ce n'est pas sans raison que nous passons dans le monde pour un peuple capricieux et inconstant. Nous nous plaignons tous les jours de l'instabilité de nos gouvernements; nous nous plaignons d'en changer comme des plus indispensables de nos vêtements; nous nous moquons nous-mêmes de notre incessante mobilité. Voici maintenant que nous avons peur d'avoir fait quelque chose de trop solide. Que deviendrons-nous, grand Dieu ! si nous avons créé, sans le savoir et sans le vouloir un gouvernement durable ? Cela changerait toutes nos habitudes.

Quel intérêt les royalistes ont-ils donc à vouloir provoquer un vote sur la forme définitive du gouvernement de la France ? Chaque sommation qu'ils adressent sur ce point au gouvernement ne peut que le forcer à affirmer de nouveau l'institution du septennat. C'est chaque fois un coup de marteau avec lequel ils enfoncent le clou dans la muraille. Que peut faire le gouvernement ? Avez-vous un roi à lui offrir ? Mais le vôtre ne veut pas venir, et n'a pas voulu venir. Est-ce notre faute ?

Les royalistes veulent, dit-on, s'associer à la campagne de dissolution; en ce cas, ils ont perdu ce qu'il leur restait de cervelle. Jamais ils ne retrouveront l'Assemblée de 1871, ni avec les lois anciennes, ni avec les lois nouvelles. Cette Assemblée aurait refait la royauté si la royauté avait été possible; ce n'est pas l'Assemblée qui a manqué à son devoir.

JOHN LEMOINNE

Presse.

La supériorité du savoir, de l'expérience, de l'intelligence et de l'activité, autrement dit de l'élite, est nécessaire, pourvu que cette supériorité soit accessible à tous ceux qui veulent s'instruire, qui sont actifs, laborieux et intelligents. Voilà ceux qui doivent dominer et exercer une légitime influence sur les destinées du pays. Fant-il qu'ils aient des privilèges ? Oui, ceux qu'assure la possession de dons si précieux, forment-ils, comme avant 1789, une caste fermée ? Non, mille fois non. Qu'on lise la longue liste des fils glorieux de leurs œuvres et l'on y verra se couder des fils d'ouvriers avec des fils de ducs.

Nous admettons dans nos rangs tous ceux qui ont reçu à un degré quelconque l'étincelle divine, d'où qu'ils viennent, qu'ils portent la blouse ou l'habit, qu'ils brillent dans le salon du prince ou qu'ils travaillent dans l'atelier de l'ouvrier.

Notre politique étrangère, aussi correcte que pacifique, à l'approbation de tous les cabinets. Dans l'entrevue de Saint-Petersbourg, les empereurs de Russie et d'Autriche ont donné leur entière adhésion aux idées sages et conciliantes qui avaient inspiré le langage et la conduite du duc Decazes. Le nouveau ministère anglais a montré des dispositions analogues, et l'ensemble de cette situation, si favorable aux intérêts généraux, a eu pour premier résultat d'améliorer les rapports de la France et de l'Allemagne, en dissipant, de la manière la plus heureuse, les nuages passagers qui avaient un instant paru devoir assombrir l'horizon politique.

Informations

Certains journaux prétendent qu'il y aurait eu échange de dépêches entre le gouvernement français et le gouvernement anglais au sujet de l'évasion de Rochefort. Le gouvernement français se serait plaint, dit-on, de la tolérance avec laquelle le gouvernement anglais aurait laissé arborer son pavillon par le navire qui a enlevé les prisonniers. Cette nouvelle est absolument sans fondement. On n'a reçu d'ailleurs encore aucun renseignement sur la manière dont s'est faite l'évasion.

Nous en disons autant des journaux, comme la Gironde, qui annoncent que le commandant de l'île, où était Rochefort, a été destitué par télégraphe, et son arrestation ordonnée.

On annonce comme devant prendre part à la lutte électorale, qui va bientôt s'ouvrir dans la Nièvre, M. de Pracontal, candidat septennaliste, M. de Bourgoing, candidat bonapartiste, et M. Tenaille-Saligny, candidat républicain.

Comme on le voit, le parti conservateur de ce département paraît décidé à vouloir diviser ses voix et à faire ainsi la partie belle au radicalisme.

Le Petit Lyonnais annonce que l'affaire dite du « complot de Lyon » ne se déroulera pas devant un conseil de guerre ou devant la cour d'assises. Les prévenus seraient traduits simplement en police correctionnelle, sous l'inculpation d'affiliation à une société non autorisée.

On lit dans le Figaro :

On s'est entretenu beaucoup d'un incident très curieux et qui est encore enveloppé d'un certain mystère.

Un jeune prince, pris d'un désir irrésistible de revoir la France, aurait échappé à la surveillance de sa famille et de ses amis et n'aurait été rejoint qu'à Douvres, au moment où il allait s'embarquer.

Nous avons reçu d'affligeants détails sur l'arrestation de Mgr Melchers, archevêque de Cologne, poursuivi et condamné par les tribunaux de M. de Bismarck. Le commissaire de police qui s'est présenté pour arrêter le prélat s'est refusé à surseoir plus d'un quart d'heure à l'exécution des ordres qu'il avait reçus. Pendant la discussion qui s'était élevée à ce sujet entre l'évêque et le commissaire de police, l'évêque coadjuteur, le chapitre de l'église métropolitaine, les fonctionnaires du vicariat général, quelques curés et un certain nombre de laïques s'étaient rassemblés autour de l'archevêque qui renouvela en leur présence sa protestation contre le procédé employé vis-à-vis de lui, en faisant remarquer qu'on ne lui avait pas même laissé le temps de faire les préparatifs les plus indispensables. Après que Mgr Melchers eut cédé à la force, son aumônier sollicita l'autorisation de rester auprès de lui, au moins pendant les premières heures, mais cette permission lui fut refusée. L'auguste prisonnier monta dans la voiture du président de la police, avec ce fonctionnaire et le commissaire Klose. La police n'avait pas fait un trop grand déploiement de forces. La foule qui s'était rassemblée dans le palais archiépiscopal, bien que l'arrestation fût un événement tout à fait inattendu, assista au départ du prélat en faisant entendre des cris sympathiques, mais étouffés par une puissante émotion. Lorsque la voiture s'éloigna, la foule entonna le cantique commençant par ces mots : « Nous sommes dans le vrai christianisme ! » et fit cortège à l'archevêque jusqu'à la porte de la prison, où l'on entonna de nouveau des chants religieux pour exprimer les véritables sentiments de la population catholique.

Le *Daily News* a reçu de Vienne, en date du 31 mars, la dépêche suivante :

« Le duc de Larochehoucauld-Bisaccia serait attendu vendredi à Frohsdorf. D'après des avis confidentiels, il aurait pour mission d'amener le comte de Chambord à détourner les légitimistes de s'occuper, quant à présent, de la question monarchique. »

L'agence Havas a cru devoir communiquer aux journaux du matin la note suivante :

« M. le duc de Larochehoucauld-Bisaccia, arrivé à Paris, ne quittera cette dernière ville que mardi pour retourner à Londres avec M^{me} la duchesse. La nouvelle d'après laquelle le duc se rendrait à Frohsdorf pendant son absence d'Angleterre, est donc erronée. »

Il y a deux ans paraissait en feuilleton, dans certain journal radical, un roman de M^{me} Gagneur, intitulé la *Croisade noire*. Au premier chapitre de ce roman, l'on voit un prêtre abusant de la confession pour tenter de séduire une de ses pénitentes ; au second chapitre, même idée, même tableau ; bref, tout le volume roule sur cette thèse, que la religion catholique et ses ministres sont l'unique cause de la perversité qui règne.

M. le ministre de l'intérieur, prévenu du fait, s'est empressé de retirer à la *Croisade noire* l'autorisation de vente dans les bibliothèques des gares de chemins de fer. Là-dessus, grande colère de M. Gagneur, mari-député, qui, soigneux en première ligne de ses intérêts matériels, — comme l'est au reste tout vrai républicain, — semble se moquer pas mal que la prose de M^{me} Gagneur soit perverse et immorale, pourvu qu'elle rapporte, en beaux écus sonnants, des bénéfices à l'association conjugale.

L'honorable vice-président du conseil, avec autant de fermeté que de courtoisie, a informé M. Gagneur des motifs de sa décision, parfaitement naturelle et parfaitement justifiée. Il a même ajouté — ce dont nous l'approuvons fort — qu'une nouvelle lecture de l'ouvrage l'ayant convaincu de son caractère nuisible et dangereux, l'estampille du colportage, qu'il avait précédemment obtenue, allait lui être retirée.

Le *Temps*, reproduisant la lettre de M. de Broglie, croit devoir la faire suivre de cette réflexion : « Il est curieux de voir le cabinet du 26 novembre s'avouer, un peu plus intolérant que ne l'était l'Empire. » A cela le cabinet du 26 novembre peut répondre que si les gouvernements précédents, par suite de considérations ou d'événements que nous n'avons pas à apprécier ici, ont commis des erreurs, ce n'est pas une raison pour les sanc-

tionner ni, à plus forte raison pour les renouveler.

Voici la lettre de M. de Broglie :

Paris, 30 mars 1874.

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu m'écrire au sujet de la décision que j'ai prise pour retirer à l'ouvrage intitulé : *La Croisade noire*, l'autorisation de vente dans les bibliothèques des gares de chemins de fer. Vous me faites remarquer que l'autorisation avait été accordée à cet ouvrage sous l'Empire en 1864 et 1865, dans la période qui a succédé à la déclaration que vous rappelez vous-même, et dans laquelle la politique impériale avait cru devoir affecter de l'inquiétude au sujet des congrégations religieuses.

Mais tout d'abord, l'autorisation avait été refusée à cet ouvrage ; c'est M. de Lavalette qui est revenu sur la décision première. Du reste, les résolutions diverses du gouvernement impérial ne peuvent influer sur celles du gouvernement actuel, qui ne se préoccupe que d'appliquer uniformément et impartiallement les principes en vertu desquels l'estampille est accordée ou refusée.

Or, contrairement à votre opinion, le livre me paraît contenir des attaques contre un culte reconnu par l'Etat, et l'image constante qu'il présente d'un confesseur essayant de séduire ses pénitentes, rendrait la vente d'un tel écrit, sur la voie publique et dans les gares, aussi dangereuse qu'inconvenante. J'ai donc le regret d'ajouter qu'une nouvelle et attentive lecture de cet ouvrage m'a déterminé à lui retirer également l'estampille du colportage.

Recevez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le vice-président du Conseil,
ministre de l'intérieur,
DE BROGLIE.

M. Beulé, député de Maine-et-Loire, ancien ministre du 24 mai et membre de l'Institut, a succombé à la rupture d'un anévrysme.

M. Beulé était rentré chez lui vendredi, vers minuit ; il ne ressentait aucune indisposition. Samedi matin, son valet de chambre alla, selon son habitude, le réveiller, mais il ne trouva qu'un cadavre. On a constaté que la mort ne devait pas remonter à plus d'une heure.

Chronique locale et méridionale.

Un grand dîner a eu lieu, mardi soir, à la préfecture, en l'honneur de M. Octave Depeyre, ministre de la justice. On remarquait parmi les invités : Mgr l'évêque, MM. le Procureur général près la cour d'Agen, le Président du tribunal de Cahors, le Procureur de la République, Pagès Dupont député, Bessières et Mayzen, conseillers généraux, Cangardel maire de Cahors, Favas et Andurand adjoints ; Bousquet président du tribunal de commerce, etc., etc.

La réception a été des plus brillantes après le dîner. Attirés par l'accueil toujours sympathique et distingué de M. le Préfet et de M^{me} Breynat, les invités affluaient dans les salons. M. le ministre de la justice était heureux de se trouver parmi ses compatriotes. Les groupes se formaient autour de lui et des divers personnages de la politique, de la magistrature et du barreau qui s'étaient donné rendez-vous à la préfecture. Les danses se sont prolongées jusqu'à deux heures.

Le tribunal de Cahors vient de faire une perte sensible. M. Besse de Laromiguière, vice-président du tribunal civil est mort jeudi dernier. La famille de Laromiguière a occupé une grande place dans notre magistrature depuis plus de soixante ans. Il avait soutenu dignement lui-même, le nom de son père, dont le souvenir resté vivant parmi nous.

Les obsèques de M. Henri de Laromiguière ont eu lieu samedi, au milieu d'un concours immense de population.

M. le Président du tribunal a prononcé, au cimetière, le discours suivant, rempli de pensées élevées et qui a produit une vive impression sur tous ceux qui ont entendu cette juste et éloquente parole :

Messieurs, Depuis quelques semaines, la mort semble de préférence rappeler à Dieu ceux dont le caractère et l'honorabilité commandaient plus particulièrement le respect des hommes. Coup sur coup elle a frappé au milieu de nous, enlevé à notre vénération, à de saintes affections, un médecin qui avait voué les longues années de sa vie à la science et au soin des pauvres, un officier ministériel qui, par sa délica-

tesse si noble et si scrupuleuse, avait élevé le notariat à la hauteur d'un sacerdoce, enfin, ce magistrat, honorable et vénéré entre tous, auquel vous avez voulu rendre un pieux hommage en l'accompagnant à sa dernière demeure.

L'empressement de tous à ces douloureuses manifestations du deuil public, le recueillement de cette foule qui se pressait émue et attristée sur le passage de leur cercueil, non point pour satisfaire une vaine curiosité, mais comme pour leur adresser encore un adieu, vous ont assez dit, Messieurs, quelle avait été la vie de ces hommes de bien, combien grande était la perte éprouvée par notre cité. Précieux hommage que le peuple réserve à la vertu, à la sainteté civique ; il s'engage parfois d'une idole qu'il brise quelques heures plus tard, mais il respecte et vénère jusque dans la mort, ceux dont la vie a été, comme celle de notre collègue regretté, toute remplie d'honneur et de probité.

M. Henri de Laromiguière avait eu dès sa naissance, au sein même de sa famille, à étudier et à suivre un admirable exemple des sentiments élevés dont je parle ; personne de vous n'a perdu le souvenir de M. le Président de Laromiguière, son père. Le savoir de ce magistrat d'élite dont le nom est encore vivant au Palais et dont on parle sans cesse comme d'un modèle, ses mérites, ses qualités diverses lui avaient créé une de ces situations qui s'imposent et qui durent. Les étrangers à un département, comme celui qui vous parle pour le Lot, retrouvent, longtemps après la mort de pareils hommes, une empreinte saisissante de leur passage dans la vie ; le temps même, qui dévore et détruit tout, les effleure à peine, il semble s'imprégner lui aussi du respect qui les garantit de ses injures. Heureux devant Dieu sont ceux qui ont fait assez de bien sur la terre pour y creuser un pareil sillon.

Le fils d'un tel père devait comme lui, Messieurs, laisser sa trace au milieu de nous, il a dignement recueilli l'héritage moral qui lui était échu. Magistrat dès l'âge de 26 ans, il a successivement rempli les fonctions de substitut, de juge d'instruction et de vice-président du tribunal de Cahors. Doué d'une admirable mémoire, d'une intelligence vive, d'un jugement droit et sûr, M. Henri de Laromiguière éclairait d'une manière précieuse les délibérations auxquelles il prenait part, et rédigeait avec un admirable talent les décisions qui devaient en traduire l'expression. Inspiré par un souffle ardent de l'honnête et du juste, il a été une expression vivante de celui qui, au moment où il assume cette haute mais redoutable responsabilité de rendre la justice, prête solennellement le serment d'être en tout un digne et loyal magistrat. Les circonstances n'ont pas permis qu'il parvint à la présidence de notre compagnie, mais il reçut la croix de la Légion d'honneur, distinction d'autant plus précieuse pour les magistrats qu'elle est plus rare et n'est accordée qu'à un vrai mérite.

A côté de ses fonctions judiciaires, qu'il remplissait avec distinction, M. de Laromiguière eut d'autres missions à accomplir. Appelé par les suffrages des électeurs au conseil municipal et au conseil général, il fut secrétaire de cette dernière assemblée, et, pendant longues années, il rendit dans l'une comme pour l'autre d'incontestables services. Là encore notre honorable collègue trouvait un vaste champ ouvert pour son amour du bien ; ce n'était point en effet une idée politique, un esprit de parti qui le guidait dans ces fonctions administratives, mais seulement l'intérêt de ceux qu'il représentait et auxquels il consacrait tout le temps que n'absorbaient pas les besoins du Palais.

Ces témoignages de la confiance publique furent pour M. de Laromiguière une de ses joies ; ils furent aussi pour lui une de ses plus grandes peines. Il fut en effet vivement attristé quand les événements ne lui permirent plus de représenter ses commettants. Il semblait à cette nature si honnête, que son culte pour le bien le mettrait, jusqu'à la fin de sa vie, à même de se dévouer à ses concitoyens, comme il l'avait fait pendant plus de vingt années et il craignit peut-être de voir désormais, moins bien poursuivis, ces intérêts généraux, ces besoins d'autrui auxquels il avait donné tant d'heures de sollicitude et d'affection.

M. de Laromiguière approchait cependant de cet âge qui lui donnait lieu de compter sur le repos auquel ses travaux et une carrière bien remplie semblaient lui donner tant de droits ; il devait en être autrement, et, malgré les soins, malgré la tendresse, de l'ange de consolation que Dieu avait placé à son chevet, notre honorable collègue fut, il y a quelques semaines, atteint des premiers accidents de cette maladie qui devait avoir une issue si douloureuse.

La mort a mis un terme à ses souffrances, et M. de Laromiguière a déjà reçu, auprès de Celui qui nous jugera tous, la récompense à laquelle l'avait préparé son amour pour le bien, sa vie chrétienne, sa foi dans la source de l'éternelle justice, cette foi vive qui soutient dans la vie ceux qui souffrent en commun, qui fortifie et console ceux qui restent sur la terre, lorsque l'heure de la suprême séparation a sonné pour l'un d'eux.

Auprès de cette tombe nous avons tous, Messieurs, un pieux enseignement à recevoir ; tâchons de suivre les exemples que nous a donnés notre collègue regretté, de vivre et de mourir dans le culte de Dieu et du bien.

Notre concours empressé à cette cérémonie funèbre est, Messieurs, le plus bel hommage de votre respect pour notre cher défunt ; il ne sera point pour ses parents, pour ses enfants si douloureusement frappés, une consolation suffisante pour leur faire oublier leur chagrin ; mais il leur fera connaître notre sympathie pour leur affliction, et il témoignera à la jeune orpheline que vous connaissez tous, que nous nous sommes inclinés avec recueillement devant sa piété filiale, que nous avons partagé ses angoisses, et que tous, conservant un précieux souvenir de son père, nous demeurerons des amis fidèles et dévoués à sa mémoire.

FÊTE DE PAQUES.

La Fête de Pâques a été célébrée, dans les Eglises et les chapelles de Cahors, avec la solennité et la magnificence, que commandent la sainteté de ce jour et le sublime mystère de cette fête, la plus grande et la plus auguste des fêtes chrétiennes. Les habitants de notre cité ont assisté aux divers offices avec un empressement religieux et un pieux recueillement.

A la Cathédrale, les cérémonies avaient naturellement un plus frappant caractère de splendeur majestueuse. Les chants y ont été très-heureusement exécutés avec ensemble et harmonie. A la Messe paroissiale, il y a eu la Communion générale des hommes, qui se pressaient fort nombreux au banquet Eucharistique. Mgr l'Evêque a célébré la Grand-Messe à dix heures : il était assisté par MM. les Vicaires Généraux et les Chanoines. Sa Grandeur, a présidé à l'Office de Vêpres et aux cérémonies qui les suivent.

Après le chant des Vêpres, le prédicateur de la Cathédrale, M. l'abbé Sourrier, a prononcé un savant et beau sermon en présence d'un immense et imposant auditoire. Nous croyons devoir nous abstenir d'en donner ici une analyse, ou d'en esquisser les pensées générales : nous ne voulons pas exposer nos lecteurs à n'en avoir qu'une idée incomplète, ou inexacte. Pour l'apprécier à sa juste valeur, il faudrait l'avoir entendu tout entier.

Il nous suffira de dire que ce discours a été le digne couronnement de son éloquente prédication du Carême. Aux chrétiens qu'il a évangélisés, pendant quelques semaines, l'orateur, dans son dernier sermon, a voulu leur tracer comme un programme de leur vie à venir, afin de leur apprendre à remplir ici-bas leur destinée selon les vues de la Providence, en travaillant avec ardeur pour leur sanctification et leur salut, en même temps que pour la prospérité et la gloire de notre patrie. Il a laissé ses auditeurs sous l'empire d'une admiration respectueuse et d'une religieuse émotion.

Le lendemain de la fête de Pâques, l'ancienne chapelle de Saint-Suaire, qui était depuis longtemps en réparation et qui vient d'être restaurée aux frais de Monseigneur l'Evêque, a été rendue au culte public. Le Prélat a voulu inaugurer cette chapelle, en y célébrant, ce jour-là, le Saint Sacrifice ; elle a été dédiée au Prince des Apôtres et elle s'appellera désormais : Chapelle de *Saint-Pierre*.

La session des conseils généraux qui va s'ouvrir prochainement est la dernière que tiendront ces assemblées dans leur composition actuelle. Aux termes de la loi du 10 août 1871, les Conseils généraux se renouvellent tous les 3 ans par moitié. C'est en mai prochain que devra avoir lieu ce renouvellement dans les 86 départements. Les noms des membres sortants ont déjà été tirés au sort dans chaque conseil.

On s'est préoccupé, dans une des dernières séances du conseil supérieur de la guerre, de la mobilisation des contingents de l'armée territoriale. Le *Moniteur universel* dit qu'il a été arrêté en principe qu'on n'organisera réellement que six, peut-être même que quatre classes ; ce seraient celles de 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866. Celles depuis 1855 seraient simplement immatriculées et formeraient sur le papier la réserve de l'armée active. Mais il n'a pas paru nécessaire d'armer, d'équiper et d'appeler à des exercices des hommes qui, en grande partie, tout-à-fait ignorants du métier des armes, seront tous dans quelques années en-dehors des cas prévus par la loi du 24 juillet 1872.

Pour l'appel des premiers contingents qui seront réunis, on a reconnu qu'il serait juste d'admettre un certain nombre d'hommes au bénéfice de l'exemption militaire, soit pour charges de famille, soit pour impossibilité d'abandonner leur établissement. La réunion de ces contingents en corps constitués s'opérera toujours soit dans des camps, soit dans les villes de garnison. En aucun cas, la mobilisation et l'instruction ne

se feront sur le lieu même du recrutement du corps.

La formation des contrôles de l'armée territoriale a justement préoccupé beaucoup de personnes qui se sont figuré qu'elles allaient être incessamment appelées au service.

Il faut d'abord que l'organisation de l'armée territoriale soit discutée et votée par l'Assemblée nationale, que les cadres soient formés, puis que l'armement et l'équipement de ces trois ou quatre cent mille hommes soit préparé, ce qui n'est pas une petite affaire.

Par décision ministérielle du 2 avril, la publication des tableaux de recensement pour l'armée territoriale qui devait avoir lieu les dimanches 5 et 12 du courant, est ajournée aux dimanches 19 et 25 avril.

Le recrutement des vétérinaires militaires étant devenu assez difficile dans ces derniers temps, le ministre de la guerre, de concert avec son collègue de l'agriculture et du commerce, a soumis à l'approbation du président de la République un décret au terme duquel le nombre des bourses d'élèves militaires à l'École militaire d'Alfort est élevé de quarante à soixante.

La concession de ces bourses sera faite, sans distinction, aux candidats déclarés admissibles par un jury d'examen et suivant l'ordre de mérite. Les bacheliers-lettres ou des sciences seront reçus sans examen.

Avant le concours, chacun des postulants devra justifier qu'il satisfait aux conditions d'âge déterminées ainsi :

Dix-sept ans au moins au 1er octobre de l'année dans laquelle le concours a lieu, et dix-huit ans au plus dans le courant de la même année.

Indépendamment de la pension des boursiers militaires, le département de la guerre prend à sa charge la fourniture des trousseaux, des livres élémentaires, des instruments et le droit de diplôme.

Les demandes d'admission doivent être adressées au ministre de la guerre (bureau de cavalerie).

Nous rappelons qu'un concours d'admission à l'école navale s'ouvrira le 1er juillet 1874.

Pour être admis à ce concours, les candidats devront se faire inscrire du 1er au 25 avril, à la préfecture du département où est établi le domicile de leur famille.

Un décret institue une commission de cinq membres dans chaque département, chargée d'établir les listes des candidatures aux bureaux de tabacs.

Cette commission sera composée du préfet, d'un conseiller général, d'un conseiller de préfecture, du directeur des contributions indirectes, du directeur d'un des services financiers du département.

D'après le *Moniteur universel*, voici quelles seraient les résolutions auxquelles s'arrêterait le ministre des finances pour combler le déficit provenant du rejet de l'impôt sur le sel :

On proposerait d'augmenter la taxe sur les factures, qui sera portée de 10 à 20 centimes pour les sommes dépassant 50 francs.

Le pétrole serait augmenté d'un décime.

Le droit sur les canaux serait relevé.

Si ces divers droits ne fournissaient pas un total de 21 millions, on réclamerait pour la différence un droit d'accise sur certaines matières premières.

La caisse des dépôts et consignations vient d'abaisser de 6 0/0 à 5 0/0 l'intérêt des avances aux communes, et ne fixe plus, comme précédemment, la limite de 100,000 fr. pour les emprunts.

Ce fait est important : il permettra aux communes de terminer les entreprises arrêtées faute de fonds, et prouve une certaine amélioration dans le crédit public.

Le ministre de la marine a décidé, le 25 mars, que les militaires de l'artillerie et de l'infanterie de marine, actuellement en position de congé et qui sont libérables d'ici au 1er juillet prochain, seront maintenus dans leurs foyers.

La convention postale entre la France et la Russie est en vigueur depuis le 1er avril. Le port de la lettre simple affranchie est de 50 centimes.

Devant le nombre toujours croissant des demandes de lignes télégraphiques municipales, le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire pour leur faire connaître les conditions dans lesquelles les demandes peuvent être seules admises, le crédit restreint du budget ne permettant pas de donner satisfaction à toutes les sollicitations.

On relève en ce moment avec beaucoup de soin, dans toutes les préfectures, la liste des électeurs inscrits indûment par les anciennes administrations municipales. Lorsque le travail sera terminé, il sera adressé au ministère de l'intérieur et communiqué à la commission des lois constitutionnelles, en vue de la nouvelle loi électorale.

Il résulte d'un télégramme de M. le ministre de la guerre que le recensement de l'armée territoriale ne s'applique pas aux hommes exemptés antérieurement pour défaut de taille ou infirmités. La bécotie des décisions prises par les conseils de révision reste définitivement acquies aux intéressés.

On remarque depuis quelque temps un léger changement dans la tenue des sous-officiers.

Ils portent au képi, au dessus de la visière, un fil d'or large de 4 centimètres, avec un bouton à chaque extrémité. Ce fil est maintenant d'ordonnance.

CONCOURS MUSICAL D'ALBI

Les Sociétés qui désiraient prendre part au Concours musical qui aura lieu à Albi le dimanche 3 mai, sont priées de se faire inscrire avant le 10 de ce mois.

Un grand nombre d'adhésions sont déjà arrivées à la Mairie.

La banque de France commence à retirer de la circulation les billets de 20 fr., qui seront remplacés par des pièces d'or; elle a une réserve de 800 millions de ce métal. Quand aux coupures de 5 fr., elles ont disparu presque entièrement devant l'invasion des pièces d'argent de la même valeur.

Le conseil d'Etat et le Conseil de préfecture de la Seine viennent de décider que la taxe de 20 0/0 établie par la loi du 16 septembre 1871, sur les cotisations payées par les membres ou abonnés des cercles, s'appliquent non-seulement aux cotisations annuelles ou mensuelles, mais encore aux droits d'entrée exigibles lors de l'admission.

Il paraît utile d'appeler l'attention du public sur certaines questions relatives au timbre des affiches.

L'administration a reconnu le caractère de lieu public aux corridors, bureaux, salles à manger et de café, et autres locaux des hôtelleries, qui sont communs à tous les voyageurs.

Les affiches sur papier ou sur toile peinte, qui sont apposées dans ces divers endroits, doivent donc subir le droit de timbre, et les contraventions qui pourraient être commises doivent être constatées par les employés du timbre, par les commissaires de police, ou par les agents de la force publique.

La cour d'assises de la Gironde a condamné le banquier Chaudeborde, d'Agén, à douze ans de travaux forcés, et le notaire Brethion aux travaux forcés à perpétuité, pour abus de confiance et banqueroute.

Nous lisons dans le *Moniteur Vinicole* :

La situation du vignoble devient meilleure de jour en jour; les mauvaises chances de gelées sont de plus en plus improbables, malgré les tristes prédictions météorologiques de ces derniers temps. Puis la vigne est moins avancée que l'an passé, et par suite, dans le cas des gelées blanches, elle résistera mieux aux refroidissements atmosphériques.

Ainsi, on nous écrit des Charentes : « Ici, la vigne est en retard d'un mois sur celle de l'an passé; le désastre qui a frappé nos pays en 1873, n'est pas à craindre ce printemps. »

Du Bordelais, on nous assure qu'on peut

évaluer à quinze jours au moins le retard de cette année, par rapport à la végétation des vignobles en 1873.

De l'Hérault, on nous mande que les vignes commencent à peine à pleurer, tandis que l'an passé, à pareille époque, un grand nombre de bourgeois étaient épanouis.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 23 au 28 mars 1874.

Mathématiques élémentaires : Géographie : 1 Gasc, 2 Gez.

Philosophie : Mathématiques : 1 Reynes, 2 Barbier.

Mathématiques préparatoires : id. 1 Clarét, 2 Amadiou.

Version latine : 1 Relhié, 2 Amadiou. Rhétorique.

Discours latin : 1 Rives, 2 Imberty. Seconde.

Version latine : 1 Combarieu, 2 Delrieu. Troisième.

Thème latin : 1 Cantarel, 2 Souques. Quatrième.

Version latine : 1 Foissac, 2 Grépon. Cinquième.

Thème latin : 1 Valat, 2 Bertrand. Sixième.

id. 1 Verdy, 2 Barbier. Enseignement spécial. — Deuxième année.

Mathématiques : 1 Vioussens, 2 Corciade. Première année.

id. 1 Moles, 2 Pélissié. Année préparatoire.

Orthographe : 1 Belloc, 2 Roques.

Le Proviseur, MOGNIAT-DUCLOS.

Nous appelons l'attention des commerçants sur le petit tableau ci-après, qui pourra leur rendre des services et leur éviter des erreurs.

NOUVEAU TARIF Des papiers timbrés de commerce.

(Loi du 23 février 1874.)

Table with 3 columns: Value (De 100 fr. to De 9000), and two columns of prices (15 c. to 15 50).

Des timbres mobiles, pour toutes les sommes ci-dessus sont également vendus à partir de ce jour pour être apposés sur les traites et mandats aux noms des commerçants.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 mars au 4 avril 1874.

Naissances. Valade (Joséphine-Jeanne), place Clément-Marot. — Soulié (Raymond), à Labarre. — Barthélemy (André), rue Donzelle. — Moreq (Louis-Charles), rue Pellegry. — Jobez (Jeanne-Henriette-Marie), rue de la Gare. — Aladel (Marie-Thérèse-Lucie), Boulevard nord. — Rollés (Marie), rue St-Barthélemy. — Courbebaïsse (Marie-Louise-Clémentine), à Cabessut.

Décès. Viers (Cécile), veuve Bessières, 68 ans, à Cabessut. — Saligné (Joséphine-Paul), 4 mois, rue Nationale. — Milhet (Marie-Anne), 4 ans, à Cabessut. — Mercadié (Louise), 25 jours, rue des Boulevards. — Allias (Raymond), charpentier, 68 ans, quai Ségur. — Bessé de Laromiguière (Jacques-Charles-Henri), vice-président du tribunal civil, 69 ans, rue Baudus. — Rucapél (Marie), veuve Frayssinet, 77 ans, rue coin de Lastié.

Dernières nouvelles

St-Jean-de-Luz, 7 avril.

L'attaque de San Abanto a commencé par une forte canonnade; l'assaut est attendu. La flotte a été empêchée de coopérer par suite du mauvais état de la mer.

Madrid, 7 avril.

La *Gaceta* dit que Serrano annonce que la canonnade continue contre les ouvrages des carlistes qui ne répondent pas et qui ont suspendu leurs travaux à cause de la pluie et du vent.

Berlin, 7 avril.

La *Gazette nationale* apprend que M. de Bismarck est encore alité, la plupart du temps; mais le sommeil, l'appétit, et conséquemment les forces reviennent. Le caractère gouteux de la maladie étant manifeste, les médecins espèrent maintenant une plus prompte guérison.

Bourse de Paris.

Paris, 9 avril 1874

Table with 2 columns: Rente 3 p. % (59,60), 4 1/2 p. % (85,25), 5 p. % (95,05), 5 p. % emprunt 1872 (95,05).

BIBLIOGRAPHIE.

Les *Chroniques de Languedoc*, tel est le titre d'une nouvelle revue historique fondée à Montpellier par MM. Ricard frères. Ce recueil, dont les collaborateurs naturels seront les bibliothécaires, les archivistes et les érudits de tout le midi, contient dès son premier numéro un sommaire des plus intéressants, plein de promesses pour l'avenir. Les *Chroniques de Languedoc* paraissent deux fois par mois, les 5 et 20 à partir du 5 avril courant. Ces conditions de périodicité sont une garantie de succès, aucune feuille du même genre ne les ayant encore adoptées, principalement dans le Languedoc, dont MM. les chroniqueurs se proposent de ressusciter le passé curieux. Voici dans son entier la table des matières du N° 1.

Notre programme.

Recherches sur les Etats de Languedoc depuis l'origine de cette institution jusqu'au XIIIe siècle.

Ordonnances de Castelnau de Guers, gouverneur de Montpellier (1568-1570).

Electeurs municipaux de Béziers, en 1672, liste complète.

Aventures de voyage de Félix Platter (milieu du XVIe siècle).

Frontignan. Les mauvais jours de cette ville.

Mémoires des maire et consuls (1750).

Houdon. Deux lettres de ce sculpteur (1778-1779).

Bibliographie. Catalogue des plaquettes composant la collection Pouget.

Chaque numéro contiendra 32 colonnes in-4o, dans une couverture. Le volume annuel sera terminé par une table générale des matières. Prix d'abonnement, pour toute la France, un an 12 fr. Six mois 7 fr. — Les souscripteurs qui se seront fait inscrire avant le 5 juillet 1874 recevront gratuitement un exemplaire de la réimpression des pièces fugitives pour servir à l'histoire de France par Menard et d'Aubais, ouvrage qui paraîtra en supplément à la revue. Cette double publication pour laquelle il est fait des tirages sur papier de luxe, intéresse tous les bibliophiles méridionaux.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 40 (4 AVRIL 1874)

La traite des esclaves sur le Nil Blanc, par Sir Samuel W. Baker. — La vallée des Tropiques au Brésil, par M. L. Agassiz. — La métallurgie de l'avenir, par M. Jordan. — La morphologie des infusoires, par M. Haeckel. — Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande; Sociétés géologiques de Londres et de biologie de Paris; Académie des sciences de Paris. — Eléments de géologie et de paléontologie, par M. Contejean. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 40 (4 AVRIL 1874)

Causerie politique. — M. de Bismarck : I. Son caractère, par M. Loiret. — La mise au temps de Louis XIV, d'après des documents inédits, par M. Félix Rocquain. — Le Portugal, son passé, son avenir. — Les Hollandais à Smatra; la guerre d'Atchin. — Causerie littéraire : L'association polytechnique; la correspondance de Lamartine; le théâtre. (On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine à Paris.)

Vals. — Sources : Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.

Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr.

Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

Indépendamment des Magasins de MURQUES, PIAMOS, etc., la maison J. ROUGET a installé, rue Duranti, 5, à Toulouse, un atelier spécial de réparation de PIANOS et ORGUES, sous la direction d'habiles factures. — Abonnement à l'accord et à l'entretien des pianos.

Annonces

AVIS IMPORTANT.

50 médecins des hôpitaux de Paris ont, après des expériences comparatives, constaté que le SIROP et la PATE de NAFÉ de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, catarrhes grippes, et les irritations de la poitrine, de la gorge et des bronches.

MAL DE DENTS — L'EAU d'OMÉ-ARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL N° 1623 — 4 Avril 1874

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par Mme Nelly Lieutier (suite). — Les Théâtres. — Bigarrures, anecdotes, politiques et littéraires. — Bulletin bibliographique. — Nos gravures: Cespèdes — Bouffarik; Déséchouage du paquebot

la Junon; Le tir à l'arc; — L'expédition des Ashantis; — Les députés danois au Reichstag allemand; — Le pont roulant de Saint-Malo; — La batterie du Rhône; — Une course d'ioies à Chicago; — L'hôtel du Figaro. — Fait divers. Gravures: Cespèdes. — Algérie: une rue à Bouffarik; — Un square à Bouffarik. — Athènes: déséchouage du paquebot la Junon par le Château-Renaud, le Gypis et deux canonniers grecque et russe. — Le tir à l'arc à l'oiseau. — L'expédition anglaise contre les Ashantis: un envoyé du roi Koffi se suicidant après avoir vu les effets d'une mitrailleuse. — Députés du Schleswig au Reichstag allemand: M. Ahlmann; — M. Kryger. — Le pont roulant; — Aspect de l'appareil à marée basse, aspect à marée haute. — L'hôtel du Figaro (3 gravures). — Buste de Beaumarchais. — Carte de la batterie du Rhône. — Une course d'ioies sur le lac Erié, à Chicago (Etats-Unis). — Echees. — Rébus.

LA NATURE

Revue des Sciences. La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques qui seront donnés en supplément, en sus de 416 pages. La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue

annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 17, Place de l'Ecole de Médecine, Paris.

Sommaire du n° du 4 avril 1874.

Des monstruosités (suite), par Bertillon. — Chemin de fer du troisième réseau, par Ch. Boissay. — Bulletin du volcanisme italien. — Terriers de Skie, par H. de la Blanchère. — Les charmeurs de serpents. — Nouveau bateau de sauvetage en Angleterre. — Le tunnel du mont Hoosac, par A. de Fonpertuis. — Le pays des Boërs (suite et fin). — Nouvelles découvertes paléontologiques. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Mennier. — De quelques crustacés rares ou nouveaux.

Recommander, en cette saison de RHUMES et de GRIPPE, le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

CONTREFAÇONS. — Les personnes que font usage du CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature: DESBRIÈRE.

MAL DE DENTS. — L'eau du D^r OMÉ-

ARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les Pharmacies.

Crédit foncier de France.

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0; à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier. — On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

SIROP DE CHLORAL DE FOLLET

Pharmacien à Paris

Les précieuses propriétés du CHLORAL ont vivement captivé l'attention du monde scientifique et médical, qui ne cesse de les mettre à profit dans les cas les plus difficiles, contre lesquels on n'avait jusqu'ici aucun moyen d'action.

M. Dumas s'exprimait ainsi, il y a peu de temps, à l'Académie des sciences: « Deux substances voisines, le chloroforme et le chloral, qui, à l'époque de leur découverte ont été l'occasion de très-sérieuses études dans le pur intérêt de la science abstraite et des théories chimiques, ont pris place depuis parmi les plus précieux agents de la thérapeutique: le chloroforme pour la chirurgie, le chloral pour la médecine. »

M. Follet ayant monté une fabrique pour la préparation si délicate du chloral, garantit la pureté absolue de son produit, et pour faciliter l'emploi de ce merveilleux médicament, il prépare un sirop de chloral qui contient un gramme de chloral par cuillerée à bouche.

Le SIROP DE CHLORAL DE FOLLET, à la dose ordinaire de 1 à 2 cuillerées à bouche, procure aux malades un sommeil calme et réparateur qui leur apporte un grand soulagement, relève leurs forces et leur courage, et facilite grandement la réaction, sans jamais provoquer aucun de ces accidents si souvent produits par les opiacés.

C'est le raison de ses propriétés sédatives que le SIROP DE CHLORAL DE FOLLET est employé avec succès dans les cas d'insomnie, névralgies diverses, goutte, rhumatisme, migraine, asthme, bronchite, phthisie, coliques hépatiques ou autres, évanescence, éclamptie, tétanos, violentes maux de dents, etc., et en général dans tous les cas où une douleur aiguë entraîne la privation du sommeil.

Pendant le siège de Paris, M. le docteur Bérenger-Féraud, chef d'un service de blessés au Val-de-Grâce, a publié, dans le Bulletin thérapeutique, une série d'observations sur les résultats obtenus avec le chloral que M. Follet avait mis à la disposition de l'hôpital; les blessés en réclamaient l'usage avec instance. Du reste, pour montrer avec quelle rapidité le chloral calme les plus violentes douleurs on ne saurait mieux faire que de citer l'observation suivante: tirée du mémoire de M. le D^r Lissonde:

« Un malade était au lit depuis un mois, retenu par une attaque de goutte, et pendant huit jours il

n'avait pu fermer l'œil, bien qu'épuisé par la douleur, l'insomnie et la diète; tout faisait prévoir une nuit terrible: on lui administra en une seule fois deux grammes de chloral dissous dans de l'eau sucrée; dix minutes après il s'endormit, et le sommeil dura trois heures; à minuit, il s'éveilla sans mal de tête et dans un état de bien-être indescriptible, puis s'endormit de nouveau pour tout le reste de la nuit. Depuis lors, continuant l'usage du chloral, les élancements atroces et douloureux et les contractions des muscles ont cessé. »

Le chloral a une action remarquable sur la toux qui fatigue tant les malades atteints de rhumes ou bronchites. M. le docteur Offret, après avoir cité dans un mémoire quelques cas de guérisons rapides par le chloral, ajoute:

« Je pourrais citer encore plusieurs autres observations faites chez des individus atteints de tuberculose pulmonaire, à différents degrés, de bronchite chronique ou de bronchite aiguë. Ces malades, fatigués par la toux, privés la plupart du temps d'un sommeil calme, ont trouvé dans l'usage du chloral un grand soulagement, alors que la morphine ne produisait plus le moindre effet. Les sueurs abondantes qui accablent tant les phthisiques m'ont semblé diminuer sous l'influence de ce médicament; la toux s'est constamment apaisée d'une manière bien sensible. »

Les journaux de médecine et recueils scientifiques ont publié, du reste, les résultats obtenus par l'emploi du chloral par MM. les docteurs: Richardson — Bergeret de Saint-Léger — Brodruy — Richard — Bérenger-Féraud — Liebreich — Westphal — Meyer — Bardeleben — Langenbeck — Nirchow — Dieulafoy — Krishaber — Demarquay — Guibler — Jastrowitz — Liégeois — Mauriac — Manjolin — Mandl — Bouchart — Giraldès — Verneuil — Simpson — Lambert — Tarnier, etc., etc.

Le SIROP DE CHLORAL DE FOLLET est donc destiné à rendre des services inappréciables chaque fois qu'il s'agit de calmer une douleur en donnant au malade un sommeil réparateur.

AVIS. — Afin d'éviter les contrefaçons ou imitations qui peuvent être préparées avec un produit impur, exiger sur chaque flacon l'étiquette en quatre couleurs portant la signature: Follet

Une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

Prix du flacon: 3 francs.

CAPSULES D'ÉTHÉROLÉ DE CHLORAL DE FOLLET

Ces capsules, rondes, de la grosseur d'un pois, renferment une dissolution de chloral dans l'éther. Sous cette forme le chloral peut être administré aux personnes les plus difficiles, la saveur du médicament étant complètement masquée. Chaque capsule contient environ 15 centigrammes de chloral. La dose ordinaire est de 4 à 6 capsules, qu'on avale rapidement avec quelques cuillerées d'eau.

Prix du flacon: 3 francs.

Pour la vente en gros, s'adresser à la maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, à Paris. A Cahors, chez M. Vinel et dans les principales pharmacies.

A CÉDER

DE SUITE

UN MAGASIN DE BOUCHERIE

Bien achalandé, position exceptionnelle, clientèle choisie, local des mieux aérés.

S'adresser à M. J.-B. MAZELIÉ, marchand boucher, à Castelnau-Montastrat (Lot).

HÔTEL DES AMBASSADEURS.

SOULIÉ

Sellier et Carrossier, à Cahors.

Carrosserie, Sellerie fine, Articles de voyage et d'écurie, Chapeliers poudames, Fongets, Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Harnais de carrosses et de cabriolets, Couvertures de cheval et de voyage. Dépôt de lanternes à pétrole et de tondeuses pour chevaux. Atelier de forge, Charbonnage, Peintures, et Mequiseseries, Voitures en tous genres, confectionnées d'avance et sur commande. Voitures d'occasion.

Le sieur Soulié a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de mettre à sa disposition une vingtaine de Voitures toutes neuves, plus des voitures très légères à 2 ou à 4 places, d'occasion, plus 1 coupé neuf, 1 calèche d'occasion remise à neuf; le tout vendu à des prix réduits.

(Voitures d'enfants assorties)

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



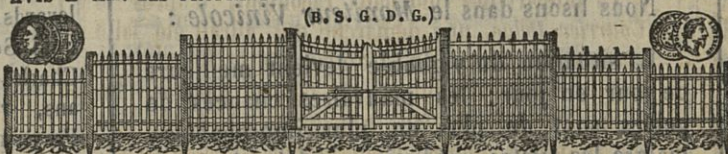
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompt et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx. Prix de la boîte: 1 fr. 50. Dépôt à Paris, 26, r. N-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE AU PORT DE LA SOUYE LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX: Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE franco Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

Doctor in absentia.

Les personnes désireuses d'obtenir sans déplacement le titre et le diplôme de Docteur ou de Bachelier, soit en médecine, en sciences, en lettres, en théologie, en philosophie, en droit ou en musique peuvent s'adresser à MÉDICUS, 46, rue du roi, Jersey (Angleterre), qui donnera gratuitement les informations nécessaires et qui enverra les statuts de l'Université, indiquant les moyens à employer pour être promu sans déplacement.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. — 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

A LOUER

(En totalité, ou en partie) UNE MAISON DE CAMPAGNE, Avec JARDIN et VIGNE

Propriété très-agréablement située, à CABAZAC, à côté de Cahors, en face de la Gare. — Coup-d'œil magnifique, dominant la ville.

S'adresser à Mme veuve Sophie GUILHOU, petite Chartreuse; A M. Emile GUILHOU, au café Ville-Nowelle, à la Gare; A MM. LUGAN et LESCALE, notaires.

AVIS.

Un homme capable et très sûr demande à gérer une propriété d'une certaine importance. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

la plus ancienne HORLOGERIE ET BIJOUTERIE de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaud.

